

Département des Landes
Mairie de BATS
4 0 3 2 0

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

SEANCE DU 12 avril 2021 – 19h

L'An Deux Mille Vingt et Un, le douze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 08/04/2021

Présents : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaele MARTIN, François DEDEBAN, Gérard DUYTSCHÉ, Joël VIDOT, Karine LESPIAU, Marc DABESCAT et Laurent DUMARTIN

Absent excusé : Marie-Blanche JOLY

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Karine LESPIAU.

Ordre du Jour :

- Approbation Compte-Rendu du 22 mars 2021
- Approbation Compte de Gestion 2020
 - Commune de Bats
 - Lotissement du Jeppe
 - Lotissement Lahitte
- Approbation Compte administratif 2020 et affectation des résultats
 - Commune de Bats
 - Lotissement du Jeppe
 - Lotissement Lahitte
- Clôture du budget annexe du Lotissement du Jeppe
- Vote taux des taxes 2021
- Vote du Budget Primitif 2021
 - Commune de Bats
 - Lotissement Lahitte
- Questions diverses

Délibération 2021/06 : Approbation Compte de gestion 2020 – Commune de Bats, lotissement du Jeppe et lotissement de Lahitte

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 de la Commune de Bats, du Lotissement du Jeppe et du Lotissement de Lahitte. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération 2021/07 : Approbation Compte d'administratif 2020 et affectations des résultats – Commune de Bats

Considérant que les réalisations de l'année 2020 font apparaître les résultats suivants,

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses	263 039.23€
- Recettes	255 263.69€
Report recettes	155 519.28€
SOIT	410 782.97€

Soit un excédent de fonctionnement de 147 743.74€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses	36 050.41€
Report dépenses	14 759.72€
SOIT	50 810.13€
- Recettes	76 186.03€

Soit un excédent d'investissement de 25 375.90€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- approuve le compte administratif 2020 du budget primitif de la commune de Bats
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 au budget primitif 2021 comme suit

SECTION FONCTIONNEMENT :

Recettes : art 002 – 147 743.74€

SECTION INVESTISSEMENT :

Recettes : art 001 – 25 375.90€

Délibération 2021/08 : Approbation Compte d'administratif 2020 et affectations des résultats – Lotissement du Jeppe

Considérant que les réalisations de l'année 2020 font apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses	44 195.24€
- Recettes	46 255.24€

Soit un excédent de fonctionnement de 2 060€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses	0€
- Recettes	41 903.58€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres présents, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **approuve le compte administratif 2020 du budget primitif du Lotissement de Jeppe**
- **Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 au budget primitif 2021 du budget communal comme suit**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : art 7551 – 2 060€

Délibération 2021/09 : Approbation Compte d'administratif 2020 et affectations des résultats – Lotissement de Lahitte

Considérant que les réalisations de l'année 2020 font apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses	0€
- Recettes	0€
Report recettes	8475€
SOIT	0€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses	0€
Report dépenses	0€
SOIT	0€
- Recettes	0€

Soit un besoin de financement de 0€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres présents, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **approuve le compte administratif 2020 du budget primitif du Lotissement de Lahitte**
- **Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 au budget primitif 2021 comme suit**

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses : art 001 - 8 475€

Délibération 2021/10 : Clôture du budget annexe Lotissement du Jeppe

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le budget annexe « Lotissement du Jeppe » a été ouvert par délibération en date du 29 août 2013 afin de créer un lotissement communal ;

Compte tenu de la fin des travaux et la vente de l'ensemble des lots, ce budget n'a pas plus lieu d'exister.

Il est à préciser que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal de la commune ont été réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

- DECIDE de transférer l'excédent de fonctionnement d'un montant de 2 060€ vers le budget communal 2021 comme suit :

* RECETTES DE FONCTIONNEMENT : Art. 7551 = 2060€

- ACCEPTE la clôture du budget annexe « Lotissement du Jeppe »

- DEMANDE que les services fiscaux soient informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

Délibération 2021/11 : Vote du taux des taxes 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales ;

Le nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale est entré progressivement en vigueur depuis 2020.

La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes. Le taux départemental s'élevant à 16.97% et le taux communal à 17.12%, le nouveau taux communal de TFPB s'élève à 34.09%.

Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable et ne générera pas de recettes supplémentaires pour la commune, en effet un coefficient correcteur viendra corriger un éventuel déséquilibre entre le produit TH « perdu » et le produit TFPB départemental « attribué ».

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas augmenter les taux des impôts locaux ;

- VOTE les taux des taxes directes locales pour 2021 comme suit :

TAXES	Bases prévisionnelles 2021	Taux 2021	Produit fiscal 2021
Taxe Foncière Bâti	172 200	34.09%	58 703€
Taxe Foncière Non Bâti	13 900	51.62%	7 175€
		TOTAL	65 878€

Délibération 2021/12 : Vote du Budget Primitif 2021 – Commune de Bats

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2311-1 et suivants ;
Vu l'instruction comptable et budgétaire M14 ;
CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Budget Primitif pour l'année 2021 ;

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** :

- **ARRETE** le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2021 comme suit :

COMMUNE DE BATS	DEPENSES	RECETTES
Investissement	157 476 €	157 476 €
Fonctionnement	351 054 €	351 054 €
TOTAL BUDGET	508 530€	508 530€

Délibération 2021/13 : Vote du Budget Primitif 2021 – Lotissement de Lahitte

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2311-1 et suivants ;
Vu l'instruction comptable et budgétaire M14 ;
CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Budget Primitif pour l'année 2021 ;

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** :

- **ARRETE** le Budget Primitif du Lotissement de Lahitte pour l'exercice 2021 comme suit :

LOTISSEMENT DE LAHITTE	DEPENSES	RECETTES
Investissement	96 950 €	96 950 €
Fonctionnement	88 475 €	88 475 €
TOTAL BUDGET	185 425 €	185 425 €

Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Marie-Blanche JOLY souhaite démissionner de son poste de conseillère municipale. Mme JOLY enverra sa lettre de démission ultérieurement.

La séance est levée à 20h10.

Nom et Prénoms	Signature
DUPOUY Jean-Marc	
MARTINET Paula	
MARTIN Gaele	
DEDEBAN François	
DUYTSCHÉ Gérard	
VIDOT Joel	
JOLY Marie-Blanche	Absente excusée
LESPIAU Karine	
DABESCAT Marc	
DUMARTIN Laurent	